

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE VILLE
AVIS PUBLIC

**RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2019-2020-2021
EXERCICE FINANCIER 2021**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR le soussigné, Richard Dufort, directeur général et greffier de la Ville de Saint-Lin-Laurentides à l'effet que :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, pour l'exercice financier 2021, a été déposé au bureau de la Ville le 14 septembre 2020.

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Saint-Lin-Laurentides sera, en 2021, en vigueur pour son troisième exercice financier et toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau durant les heures d'ouverture des bureaux municipaux.

L'évaluation des immeubles est également disponible sur le site Internet de la Ville, au www.saint-lin-laurentides.com en consultant la rubrique « Rôle d'évaluation » de l'onglet « Services des finances ».

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi, malgré le paragraphe 3° de l'article 72.1 le premier alinéa du présent article ne s'applique pas dans le cas où le rôle ne s'applique qu'à un exercice.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé à :

MRC de Montcalm
1540, rue Albert
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 148 de la MRC de Montcalm et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Saint-Lin-Laurentides, ce 23 septembre 2020.

Copie originale signée

Richard Dufort, directeur général et greffier